



RELEVÉ DE DELIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2016

↳ La Présidente a informé le CA de divers points d'actualité.

- Point sur le projet de réforme de la MSHA : l'établissement a transmis aux différents partenaires ses remarques et commentaires sur le projet scientifique de l'Unité de Service et de Recherche « Maison Atlantique des sciences humaines et Sociales ». Ces remarques portent notamment sur la question des tutelles de la future structure. Le dossier devrait être examiné par le CNRS lors de la session du printemps. Il a été évoqué le passage par un statut provisoire de Formations de Recherche en Evolution (FRE) avant le classement en Unité de Services et de Recherche.
- Point sur le projet Réfugiés. L'établissement a élaboré un programme global destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile. Ce programme propose plusieurs types d'accompagnement qui mêlent présentiel et formation numérique à distance, formation individualisée ou collective... il bénéficie de financement du Conseil Régional et de Bordeaux Métropole. L'extension du projet sera proposée aux établissements du site. Pour mener à bien cette politique, un projet Fonds Social Européen sera déposé ainsi qu'une demande de poste Fioraso à la Comue.
- Projet de création de Presses Universitaires Régionales ou d'une fédération régionale des presses universitaires liant les Universités de Pau, Limoges et Bordeaux Montaigne. Ce projet vise à mener une politique éditoriale au niveau régional avec une spécialisation par site, développer les publications numériques et améliorer les circuits de commercialisation.
- Point postes FIORASO Politique de site. La COMUE a bénéficié d'une dotation de 50 postes sur 4 ans. Dans ce cadre, l'université va déposer les projets suivants : 2 postes pour les Presses Universitaires (dont 1 pour UBM), 1 poste pour le développement de la politique des langues, 1 poste pour le projet Réfugiés, 1 poste pour le numérique pédagogique, 1 poste pour le projet Orientation/Insertion du POSIP, 2 postes pour les services supports de la MSHA (informatique et documentation)
- Budget 2017. L'université a été informée d'une dotation complémentaire de 539 000 € déléguée par le Ministère dans le cadre de l'enveloppe nationale de 100 millions d'euros prévue pour accompagner les établissements face à l'augmentation du nombre d'étudiants. Ces recettes nouvelles vont être entièrement mobilisées pour financer l'augmentation de la masse salariale liée à la forte hausse du nombre de titulaires observée à la rentrée 2016 (+8 titulaires enseignants et +8 titulaires BIATS)

↳ **Le Conseil d'Administration, au titre de la campagne d'emploi 2017, a approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste de catégorie A avec un profil de Responsable Administratif d'UFR.**

Afin de mettre en œuvre au plus vite l'engagement des démarches de recrutement, et comme suite à la vacance de la fonction depuis la rentrée 2016, le Conseil d'Administration a approuvé, par anticipation des prochains débats sur la campagne d'emplois prévus pour la séance du 16 décembre, la création d'un poste de RA profil Pôle Etudes afin de pourvoir la fonction actuellement occupée par intérim par une collègue de l'UFR STC.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la création d'un régime indemnitaire d'intéressement visant à permettre aux personnels ITRF de catégorie B de percevoir une prime dépassant le montant ministériel de leur catégorie respective en application des dispositions indemnitaires adoptées lors du CA du 30 septembre.**

Comme suite à la précédente délibération du CA en date du 7 novembre 2014, le Conseil d'Administration, afin de permettre à l'ensemble des collègues de bénéficier des montants indemnitaires adoptés par le CA lors de la séance du 30 septembre 2016, décide, sur le fondement de l'article L954-2 du Code de l'Education qui autorise le CA à créer des dispositifs d'intéressement permettant d'améliorer la rémunération des personnels, la mise en place de complément indemnitaire à hauteur des dépassements des plafonds ministériels en vigueur.

↳ **Le Conseil d'Administration a rejeté (2 Abstentions, 18 Contre, 10 Pour) la proposition de création d'un régime indemnitaire d'intéressement visant à permettre aux ASI bénéficiant de régimes indemnitaires différenciés et à un IGR 2C membre de l'équipe de direction de percevoir une prime dépassant le montant ministériel de leur catégorie respective en application des dispositions indemnitaires adoptées lors du CA du 30 septembre**

↳ **Le Conseil d'Administration a examiné les résultats et les analyses du projet Connaissances des coûts**

Le Ministère a enclenché une démarche ambitieuse de connaissances des coûts qui visait les objectifs suivants :

- a) Du point de vue du Ministère
 - Améliorer la connaissance du modèle économique des établissements (prise de conscience par les établissements des leviers)
 - Eclairer le paramétrage du système d'allocation des moyens.
 - Envisager de nouvelles organisations et répartition des activités qui favorisent l'optimisation des coûts.
- b) Du point de vue des établissements
 - Mieux se connaître pour mieux piloter sa gestion en accord avec sa stratégie
 - Envisager de nouvelles formes d'organisation plus efficaces
 - Objectiver le dialogue de gestion entre les composantes ou au sein d'un site
 - Inciter les établissements à développer une comptabilité analytique et sécuriser la soutenabilité de l'offre globale de formation
 - Améliorer les conditions de tarification de la formation continue et des plateformes technologiques
 - Se comparer aux autres établissements sur la base de coûts constatés calculés selon une méthodologie uniforme.

L'établissement a pris une part active dans cette démarche et ce pour plusieurs raisons:

- participer à un projet permettant de porter et valoriser au niveau national les charges spécifiques aux universités SHS
- participer à un projet permettant de comparer nos coûts, et donc nos choix, à ceux des universités de notre voisinage (projet à mener prioritairement avec les autres universités à dominante SHS)
- enrichir les outils d'aide à la décision en matière de stratégie d'établissement, de choix stratégiques en matière de formation, de recherche et de gestion des missions supports...

Le projet permet de présenter les coûts directs des activités en distinguant 4 grands blocs : formation, recherche, soutien (les services directement dédiés aux activités de formation et de recherche), support (les services dédiés à l'infrastructure du fonctionnement de l'établissement).

Les coûts de soutien et de supports sont affectés dans un second temps par une succession de déversements sur les activités de soutien et de support suivant une batterie de clés de répartition prévues dans le guide du Ministère.

Pour notre université:

- un peu plus de 61 % de nos coûts sont provoqués par nos activités principales de formation (27 623 754 € soit 33%) et de recherche (23 725 274 € soit 28 %) ;
 - o Les coûts de formation accréditée représentent l'essentiel avec 30% des coûts totaux (les formations non accréditées (3%)
- un peu moins de 38 % de nos coûts sont provoqués par nos activités de soutien (12 000 346 € soit 14%) et de support (20 193 144 € soit 24%)
 - o à l'intérieur du support on observe une part très importante des coûts affectés à la gouvernance et au pilotage, devant le patrimoine et le SI ;
 - o à l'intérieur du soutien viennent par ordre d'importance l'appui à la formation, la documentation, la valorisation et l'appui à la recherche, la vie étudiante avec une part très faible

Après déversement des fonctions de soutien et de support, le rapport entre la formation et la recherche s'établit à 58 % pour la formation (48 250 242 €) et 42% pour la recherche (35 292 276 €).

Ce travail permet d'illustrer un calcul de coût complet à l'étudiant en distinguant les coûts des formations accréditées et les coûts des formations non accréditées :

- Coût moyen étudiant de l'établissement : 3 250 €
- Coût des formations accréditées les plus élevées => Dut (6 473 €) ; Licences pro (5 109 €), Master Meef (4 306 €)

L'état d'avancement du projet permet aujourd'hui de disposer de premiers éléments de comparaison de la structure des coûts entre établissements.

Notre établissement se situe parmi les établissements expérimentateurs dont les coûts de formation sont les plus bas (2 500 à 3 000 € pour les plus faibles ; 8 000 à 10 000 € pour les plus élevés).

On observe à UBM dans la constitution du coût moyen que la part direct Enseignants-Chercheurs est majoritaire alors que dans d'autres établissements ils ne représentent même pas la moitié des coûts ; que la part indirecte est plus faible et en majeure partie constituée par des ressources humaines BIATSS loin devant le fonctionnement et l'amortissement.

On retrouve donc dans cette analyse le double constat fréquemment évoqué en Conseil d'Administration :

- le manque structurel de moyens dont dispose l'établissement qui souffre à la fois de sa grande dépendance à la Subvention pour Charges de Service Public et des

conséquences de la logique de fonctionnement du système de répartition des moyens

- la caractéristique forte de l'établissement qui affecte près de 87% de ses ressources à la masse salariale avec une structure des emplois orientée plus fortement que dans d'autres universités vers les enseignants-chercheurs.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la convention partenariale de site de l'Opération Campus Bordeaux.

Cette convention est conclue entre l'Etat, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Bordeaux Métropole, la Caisse des Dépôts et Consignation, l'université de Bordeaux et l'université Bordeaux Montaigne.

L'Opération Campus est un projet qui vise à requalifier et dynamiser des campus existants grâce à un effort massif et ciblé, pour créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale.

Une première convention de site de l'Opération Campus de Bordeaux a été signée le 20 décembre 2010 par l'État, la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Université de Bordeaux ».

Dans le cadre de la création de l'Université de Bordeaux, le conseil d'administration de la CUEA, réuni le 24 octobre 2013, a décidé de transférer le portage de l'Opération Campus à l'Université de Bordeaux à compter du 1er janvier 2014 ; l'assemblée constitutive provisoire de l'Université de Bordeaux a accepté les termes du transfert le 16 décembre 2013.

La présente convention qui se substitue à celle du 20 décembre 2010, détermine les engagements respectifs des parties en vue de la réalisation des opérations constituant le projet Campus élaboré par la communauté universitaire et scientifique sous l'intitulé « Opération Campus ». Elle rappelle la liste des opérations de démolition, de cession, d'aménagement, de construction, de réhabilitation et d'amélioration.

La présente convention a pour objet de :

- prendre en compte le changement de l'établissement en charge du portage de l'Opération Campus, et par suite d'opérer le transfert des engagements pris par le PRES (CUEA) du chef de la convention partenariale de site Opération Campus du 20 décembre 2010 à l'Université de Bordeaux ;
- adapter les articles concernant les engagements de l'État afin de prendre en considération les adaptations nécessaires au regard du modèle retenu pour l'opération campus de Bordeaux ;
- modifier les articles concernant les engagements de la Région, de la Métropole et de l'Université de Bordeaux ;
- ajouter un article concernant les engagements de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- prévoir une annexe financière qui consolide les participations financières de l'Etat, de la Région et de la Métropole dans les plans de financement des opérations et reprenant les éléments énoncés dans le contexte :
 - la signature du premier contrat de partenariat public-public universitaire ;
 - la prise en compte des opérations intermédiaires ;
 - la baisse de l'investissement initial global ;
 - la prise en compte des estimations d'opérations issues de l'avancement de la programmation ;
 - le calendrier prévisionnel des opérations.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la convention avec le Centre d'intégration et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur- CESENS.

L'objet de la convention porte sur la mise à disposition, au bénéfice de 8 étudiants sourds inscrits dans notre université, de spécialistes en communication pour étudiants sourds et ayant des troubles du langage : expertise, LPC, LSF, soutien pédagogique, interface et appui spécialisé.

L'université versera une subvention d'un montant maximum de 32 195 € pour la réalisation de l'action précitée pour l'année universitaire 2016-2017.

Il est précisé ici que le Ministère reverse à l'établissement les montants correspondant à la part prise en charge pour les étudiants inscrits en formation initiale.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé la grille des taux de prélèvement sur les activités de recherche à compter du 1^{er} janvier 2017.

De récents changements concernant les taux de prélèvement prévus sur les contrats et programmes de recherche (frais de structures ANR, IUF, convention avec l'INP, accueil d'un programme ERC), ont amené la DAF et la Direction de la recherche à en revoir la grille.

Cette nouvelle grille, préalablement examinée lors de la Conférence des Directeurs d'Unités de Recherche et la Commission de la Recherche des 3-11 et 22-11 liste 18 cas de figure et propose pour chacun une répartition de ces frais de gestion entre l'établissement, la Politique Scientifique d'Etablissement et les équipes de recherche.

Pour les projets ANR, l'intégralité des 4% de frais de gestion sont versés à l'établissement alors que l'intégralité des 4% de frais de structure sont récupérés par l'équipe de rattachement du projet.

Pour compenser partiellement la perte des frais de structures par l'établissement, il est proposé que l'établissement prélève 20% sur le Préciput (11% du montant total des dépenses éligibles des projets) au lieu de 10% actuellement, alors que la PSE se verra attribuer 80% de ce préciput.

L'établissement est bénéficiaire de l'intégralité des 4% de frais de gestion pour les projets financés par l'IUF et l'ADEME.

La délibération fixe le cadre de répartition des projets européens Marie Curie et ERC : 50% Etablissement, 25% PSE et 25% Equipe de rattachement.

Pour les projets des équipes d'accueil (hors GéoRessources), les 10% de frais de gestion sont intégralement versés à l'établissement.

Pour les projets portés par les UMR ainsi que ceux de l'équipe GéoRessources, conformément aux dispositions de la convention de site avec le CNRS, les frais de gestion sont de 20%. Ils sont répartis sur la base de 50% pour l'établissement, 25% pour la PSE et 25% pour l'équipe de rattachement. Les mêmes règles de répartition s'appliquent pour les contrats et prestations réalisés par l'équipe du projet UBIC.

Enfin, pour les frais de gestion liés à l>IDEX et au Labex, depuis le 01/01/2015, le prélèvement est passé de 4 à 8%. Cette différence est financée en réduisant la part de financement destinée aux dépenses du projet, l'enveloppe globale du projet restant identique. Il semble

que l'IDEX – Bordeaux n'applique pas cette règle suite à une décision du Conseil de Gestion qui ne nous a pas été communiquée.

La Mission Investissement d'Avenir a refusé de reverser des frais de gestion sur les projets IDEX mais elle a consenti à nous reverser une partie des frais de gestion générés par le LABEX. Ils ont acté une répartition 3% UBM /1% UB compte tenu de l'intervention de l'UB dans la gestion du Labex (délibération du Conseil de Gestion du 08/10/2012).

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé un additif à la politique d'amortissement suite au changement de plan comptable.**

On peut souligner notamment la création d'un seuil de 500 € pour l'amortissement des matériels scientifiques et pédagogiques (sauf situations de premier équipement) ou pour les matériels de bureau.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une convention visant, par dérogation au cadre fixé par délibération du 28 mars 2013, à autoriser l'octroi par l'UFR Langues et civilisations, d'une aide individuelle de 1 000 € en direction d'un étudiant pour les besoins de son propre projet de recherche.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de diverses admissions en non-valeurs décidée par la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA, pour un montant total de 29 centimes.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature d'une nouvelle convention de coopération internationale avec l'université de Kagoshima (Japon) et le Middlebury College (USA).**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, 2 conventions relatives aux activités du projet UBIC.**

La première convention porte sur la mise en place d'un Open Lab consacré à l'éducation artistique et culturelle en partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne – projet UBIC et la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Ce projet est doté d'un budget de 44 500 € et bénéficie d'une subvention de 24 496 € de la DRAC.

La seconde convention relative à l'accompagnement du Réseau des bibliothèques Bordeaux Métropole (bibliothèques municipales et universitaires) par l'Université Bordeaux Montaigne - projet UBIC dans le cadre du partenariat avec la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Ce projet est doté d'un budget de 3 500 € et bénéficie d'une subvention de 2 400 € de la DRAC.

↳ **Le Conseil d'Administration a accepté, à l'unanimité, un don de la Fondation Orange pour un montant de 18 500 € au profit du projet FRENCH KISS, jeu intelligent créé à l'attention d'un public d'apprenants réfugiés qui doivent acquérir rapidement les outils linguistiques pour s'intégrer en France.**

↳ **Le Conseil d'Administration a autorisé, à l'unanimité, le versement de cadeaux au bénéfice des lauréats d'un concours de publicité organisé pour les étudiants des trois filières communication des organisations, information numérique et publicité de l'IUT. Les auteurs de la publicité sélectionnée (6 étudiants de publicité, communication des organisations ou information numérique) gagneront un prix, à savoir une carte cadeau Cultura à hauteur de 20 euros pour chaque personne, soit une dépense de 120 € au total.**